



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1675

Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention d'occupation à titre gratuit du domaine public de la Ville de Lyon au profit de l'Association "Maison des Associations des Sourds de Lyon", sise 4 montée de la Chana à Lyon 9e

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 DECEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BERRA, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BLEY (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), M. TOURAINE (pouvoir à M. LE FAOU), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. BERNARD (pouvoir à Mme AIT MATEN)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2015/1675 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE GRATUIT DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE LYON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "MAISON DES ASSOCIATIONS DES SOURDS DE LYON", SISE 4 MONTEE DE LA CHANA A LYON 9E (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon apporte son concours à l'Association « Maison des Associations des Sourds de Lyon (M.A.S.L.) » depuis de nombreuses années en lui mettant à disposition, à titre gratuit, depuis 2003, des locaux situés 4 montée de la Chana à Lyon 9^e.

Pour information, il est précisé que la valeur locative annuelle des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 28 262 €.

Créée en 1969, sous les dénominations précédentes « Foyers des Sourds de Lyon » puis « Maison Claudius Forestier », l'Association « Maison des Associations des Sourds de Lyon (M.A.S.L.) » a pour but de rassembler et faciliter les relations entre les associations de personnes sourdes ou malentendantes affiliées, en mettant gracieusement à leur disposition les moyens nécessaires à leur fonctionnement, en particulier en leur permettant d'y fixer leur siège social, d'y tenir leurs réunions, assemblées générales, conférences et leurs diverses activités culturelles, sociales, sportives et de loisirs qui favorisent le développement de la communauté sourde.

La Maison des Associations des Sourds de Lyon regroupe ainsi une douzaine d'associations lyonnaises de sourds et de malentendants qui utilisent les locaux communaux au 4 montée de la Chana dans le 9^e arrondissement pour leurs réunions, manifestations et activités diverses.

La convention de mise à disposition du local à titre gratuit du domaine public dont la Ville de Lyon est propriétaire étant arrivée à échéance, je vous propose qu'elle soit renouvelée dans le cadre d'une réflexion en cours sur la relocalisation éventuelle de l'Association et ce, jusqu'au 31 décembre 2016.

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. L'avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public à titre gratuit susvisé, établi entre la Ville de Lyon et l'Association « Maison des Associations des Sourds de Lyon (M.A.S.L.) », concernant le local situé 4 montée de la Chana à Lyon 9^e, est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

T. RABATEL